



Droit au C.E et à la participation/interressement

Par **mame**, le **04/03/2013** à **12:03**

Bonjour

Licencié pour inaptitude en Juillet 2012 après 40 ans de société, on me dit que je n'ai pas droit aux avantages du C.E meme au prorata de mon temps d'appartenance à l'entreprise soit 6 mois.

Est ce vrai et qu'en est -il pour la participation et l'interressement pour cette meme période ?

Merci pour votre aide.